

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Aurélien MEROT

Conseillers en
fonction
15

Présents : Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Marc JUND, Mme Nadine CHOLLEY, Adjoints - M. Francis BACH - M. Olivier BAZILLE - Mme Sophie TSCHIRHART - Mme Séverine SEMAL - Mme Violaine FUETTERER - Mme Laurence KILKA - M. Ugo MORONI - M. Robin HARTMANN - M. Hervé DECOURSIERE - M. Patrick JENNY

Conseillers
présents
14 + 1 procuration

Absent excusé et non représenté : /
Absent : /

A donné procuration : Mme Carole CAVELTI à M. Hervé DECOURSIERE

Mme Priscille BAKAJ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

3. Finances

3.2. Subvention aux associations

Madame Nadine CHOLLEY précise que la commission des finances propose de reconduire les subventions comme suit :

Associations communales	11 300
Association Culture de Loisirs ACL	1 200
Chorale Sainte Cécile	600
Ecole de Musique	7 000
Fabrique de l'Eglise	500
Harmonie Fanfare	1 200
Société d'Histoire et Régionale	200
APE Montjoie	600
Autres associations	2 100
APA	310
Banque Alimentaire	510
Campagne Bucco-dentaire	150
Delta Revie Haut-Rhin	100
La prévention routière	30
SPA Contrat fourrière	1 000
Total des subventions	13 400

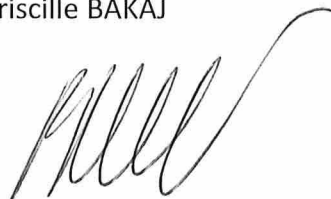
Accusé de réception en préfecture
068-216800557-20260429-DCM_290426_3_2-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Après en avoir discuté, **le Conseil Municipal**, à l'exception de MM. MEROT Aurélien et DECOURSIERE Hervé qui ne prennent pas part au vote,

- **approuve** l'attribution des subventions pour l'année 2026,
- **décide** d'inscrire l'état des subventions au budget 2026.

BRUEBACH le 30 avril 2026

La Secrétaire de séance,
Priscille BAKAJ



Le Maire,
Aurélien MEROT

